

Éditorial

La transition énergétique, c'est...



... un puzzle aux couleurs et formes infernales. Pour réussir à la financer, il faut trouver les bonnes pièces et les assembler de manière à créer un système cohérent et efficace. Elles peuvent prendre la forme de subventions, de prêts à taux d'intérêt bas, d'incitations fiscales et bien d'autres encore.

... une course de relais. Les gouvernements, les entreprises, les investisseurs et les consommateurs doivent travailler ensemble et se passer le témoin pour financer la transition énergétique solidai- rement. Dans cette course, chaque acteur a un rôle important à jouer et seule une coordination harmonieuse permettra à l'équipe de franchir la ligne d'arrivée avec succès.

... une intervention chirurgicale. Il s'agit d'opérer en utilisant les meilleures technologies, celles qui permettent de remplacer les parties malades (polluantes) du système énergétique par des prothèses durables. La convalescence prendra du temps, mettra à l'épreuve notre patience et consommera des ressources financières considérables. Mais à long terme, l'objectif n'est-il pas de sauver la vie d'une planète qui a tant donné à l'humanité?

... un voyage en mer. Il y aura des hauts et des bas, des vents forts et des lames de fond à surmonter, mais en restant fidèles au cap fixé, en travaillant ensemble, alors nous atteindrons notre destination. Cela peut signifier l'exploration de nouveaux modèles de collaboration, l'adoption de nouveaux comportements en fonction des caps à franchir, le changement de voilure si nécessaire.

Nos institutions publiques sont aujourd'hui toutes confrontées à la même problématique: financer l'indépendance énergétique et la neutralité carbone locale. Quels que soient le puzzle, la course, l'opération, le voyage à réaliser, nous prenons tous conscience que la transition énergétique nécessitera du courage, de l'endurance, du bon sens et des sources de financement diversifiées.

Au-devant d'un tel défi, n'est-ce pas un leurre que d'imaginer le désendettement desdites institutions?

Yvan Ryser, conseiller communal

Mise à l'enquête publique

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la modification partielle du plan d'aménagement local de Cernier, secteur «Comble-Émine», est mise à l'enquête publique. Le dossier précité peut être consulté à l'administration du développement territorial, Épervier 4 à Cernier, du 10 mars au 11 avril 2023.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit **jusqu'au 11 avril 2023**.

Coin troc

C'est une jolie histoire: trois dames ayant l'objectif d'éviter le gaspillage et d'encourager l'économie circulaire se sont unies pour créer un espace permettant l'échange gratuit d'objets. En accord avec la Commune, elles gèrent, au travers de l'Association «Coin troc», un espace dédié de 6 m² à la déchèterie de Dombresson, sous l'avant-toit du bâtiment communal. Depuis mi-mars 2023, il est ouvert aux mêmes horaires que la déchèterie.

En parfaite cohérence avec le positionnement d'écocoré- gion de la Commune, le «Coin troc» à Dombresson offre une solution pour donner une deuxième vie aux objets qui pourraient encore servir, en plus de filières proposées par le CSP, Emmaüs ou DAD Services.

Attention, le principe veut qu'un objet déposé dans une benne ne soit plus repris.



I. Geith-Chauvière, C. Monnier et G. Perroud (photo: D. Geiser).

Parcelles agricoles à louer

Cadastre de Dombresson

Bien-fonds n° 2581 (aux Vieux-Prés), environ 103 ares (pré de fauche et pâturage boisé).

Cadastre de Chézard-Saint-Martin

Bien-fonds partiel n° 2468 (Prés des Sauges), environ 86 ares (terres labourables).

Dans le cadre de la succession, des membres directs de la famille des exploitants actuels sont candidats à la reprise des biens-fonds ci-dessus.

Les candidatures sont à adresser à la gérance du patrimoine, Épervier 6 à Cernier ou par courriel: gerance.val-de-ruz@ne.ch. Délai: 10 avril 2023.

Pour toutes questions relatives à cette mise en location, l'unité précitée renseigne au 032 886 56 28.

L'image du mois

Le bâtiment communal de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin s'utilise de manière intensive tout au long de l'année, et c'est tant mieux. Avec un accueil pré et parascolaire, deux salles de conférence, un local pour l'économat scolaire et une grande salle de gymnastique, l'entretien courant, l'énergie et l'amortissement de l'édifice coûtent en moyenne CHF 205'000 par année aux contribuables vaudruziens, soit près de CHF 12 par habitant. Ce montant tient compte des locations perçues.



Photo: Fabien Gehret

Pour les camping-cars

Afin de proposer aux camping-cars des places de stationnement de courte durée sur le territoire communal, dix places sont mises à disposition pour une durée limitée durant l'année 2023, soit du 1^{er} avril au 31 octobre.

Quatre places à l'est de la place sise au sud du cimetière de Fontainemelon et six places au nord-est du parking des Gollières, aux Hauts-Geneveys, sont réservées à cet effet pour une durée maximum de 48 heures.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 éducateur remplaçant en accueil parascolaire (F/H), à l'heure, de suite ou à convenir;
- 1 administrateur des travaux publics, des eaux, des forêts et de l'environnement (F/H), à 100%, de suite ou à convenir;
- 1 collaborateur administratif à la gérance du patrimoine (F/H), CDD à 60%, du 1^{er} mai au 31 décembre 2023.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, sont à envoyer par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Nominations au SDI

Le 16 mars dernier, quatre membres du Service de défense incendie du Val-de-Ruz ont reçu leurs galons à la suite de leur nomination par le Conseil communal avec effet au 1^{er} janvier 2023 au grade de:

- lieutenant: Raphaël Jeannotat;
- sergent: Yannick Badertscher;
- caporal: Anthony Barri;
- caporal: David Siker.

Les remerciements des autorités leur ont été adressés pour leur engagement au profit de la collectivité au travers du Service de défense incendie.

Activités bruyantes

Le printemps est de retour, le moment est venu de s'occuper des jardins et des alentours d'immeubles ou de maisons. Afin que cela se fasse dans le respect du voisinage, les travaux bruyants sont autorisés les jours ouvrables de 07h00 à 20h00.

Ces dispositions figurent en détail dans le règlement de police consultable sur le site internet communal. Par ailleurs, le port de protections adéquates lors de l'utilisation d'outils de jardinage est de mise. Davantage de renseignements sur www.bpa.ch.

Trier, c'est valorisant

Un litre d'huile alimentaire ou minérale pollue un million de litres d'eau.

Pour pouvoir recycler correctement les différentes huiles, celles-ci ne doivent pas être mélangées. Les huiles végétales sont obtenues par pression des graines et des fruits oléagineux; elles servent de denrées alimentaires (huile de table). Les huiles minérales sont en revanche issues du pétrole et du charbon.

Dans les six déchèteries communales, un conteneur est à disposition pour récupérer les huiles usées.

Huiles collectées:

- de friture et alimentaire (végétale);
- pour moteur, lubrifiant (minérale).



Ne sont pas considérés comme huile:

- les mélanges à base d'huile alimentaire, comme les sauces à salade (→ ordures ménagères);
- la graisse à rôtir figée (→ ordures ménagères);
- l'essence, l'alcool, la peinture (→ déchets spéciaux).

L'huile alimentaire ne doit pas être évacuée dans les égouts, éviers ou WC, car:

- elle provoque un engorgement et de mauvaises odeurs dans les tuyauteries;
- elle asphyxie les bactéries chargées d'épurer l'eau (ce qui empêche son oxygénation);
- elle augmente sensiblement le coût d'entretien des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration;
- elle provoque une prolifération de micro-organismes nocifs pour la santé.



Proclamations

Le Conseil communal a proclamé élus conseiller général Daniel Canonica, en remplacement de Simon Gandolfo, démissionnaire, ainsi que conseiller général suppléant Gilles Peter, vient-ensuite de la liste du parti vert libéral auquel appartient le siège vacant.

Fermeture des guichets

À l'occasion des fêtes de Pâques, les guichets de l'administration communale seront fermés **du vendredi 7 au lundi 10 avril 2023** y compris. Réouverture le mardi 11 avril selon les horaires habituels. Joyeuses Pâques!

PAYSAGE DE L'ANNÉE

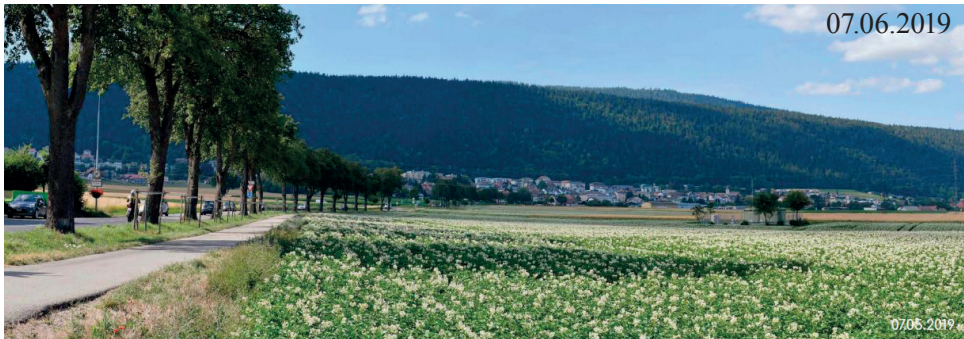
2022

PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

Ces prochains mois, la Commune et Parc Chasseral publient dans ces pages une série d'images illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette publication célèbre l'attribution du prix Paysage de l'année 2022 aux allées d'arbres du Val-de-Ruz.

Datant de la fin du XIX^e siècle, les allées d'arbres sont l'un des éléments paysagers emblématiques du Val-de-Ruz. La route entre Fontaines et Cernier est par exemple bordée par une allée de vieux poiriers. La rangée d'arbres marque visuellement la limite entre la zone agricole et les infrastructures de circulation.

Depuis quelques dizaines d'années, plusieurs programmes contribuent à la préservation de ces allées, sous l'impulsion notamment de l'association Écoréseau et Paysage du Val-de-Ruz. Une plantation de 45 jeunes arbres a été réalisée dès 2019 dans le cadre du projet Franges urbaines (porté par la Commune et Parc Chasseral), en partenariat avec le service des ponts et chaussées. Les jeunes plants permettront à long terme un renouvellement échelonné des poiriers.



07.06.2019



11.04.2022

Allée d'arbres, Fontaines (photos: Parc Chasseral)